



Prochaine du Séminaire Nosophi

Salle NoSophi, entrée 14 rue Cujas, escalier K, 2e étage, pièce G 615 bis

mardi 18 février 2014

17h-19h

David MILLER - Nuffield College, Oxford

«Is there a human right to democracy?»

L'exposé aura lieu en anglais mais les questions pourront être posées en français.

This paper looks critically at the idea of a human right to democracy. Since international law offers no clear guidance on this question, we must have recourse to a philosophical account of human rights, as rights that together protect basic human needs. Since there is no need for democracy as such, a human right to democracy must either be defended consequentially, as essential to safeguard other human rights, or as entailed by a right to equal treatment and non-discrimination. Consequentialist arguments have first to separate political equality and majority rule as *distinctive* features of democracy from other features (such as freedom of speech and association) that qualify as human rights independently.

Once this is done, the instrumental argument for democracy looks weak, in the face of evidence that introducing these democratic features into societies that are sharply divided along ethnic or religious lines may increase rather than decrease threats to the human rights of minorities. Non-consequentialist arguments have to explain why political equality is such an important component of equality of status that democracy must be chosen regardless of its consequences.

In conclusion, the paper argues that there is a human right to political *inclusion* that can be satisfied by systems other than Western-style democracies.

Ce papier se penche de façon critique sur l'idée d'un droit humain à la démocratie. Le droit international n'indiquant pas clairement quelle direction suivre en la matière, nous devons recourir à une analyse philosophique des droits humains, en tant qu'ensemble de droits qui protègent les besoins humains de base. Dans la mesure où le besoin de démocratie en tant que tel n'existe pas, un droit humain à la démocratie doit ou bien être défendu sur une base conséquentialiste, ou bien être impliqué par le droit à un traitement égal et non discriminatoire. Les arguments conséquentialistes doivent d'abord séparer les traits distinctifs de la démocratie que sont l'égalité politique et le gouvernement de la majorité d'autres caractéristiques (telles que la liberté de parole et d'association) qui constituent des droits humains indépendants.

Une fois ce mouvement opéré, l'argument instrumental en faveur de la démocratie apparaît faible, étant donné que l'introduction de ces traits démocratiques dans des sociétés profondément divisées sur un plan ethnique ou religieux risque d'accroître plutôt que de diminuer les menaces qui pèsent sur les droits humains des minorités. Les arguments non conséquentialistes ont, eux, à expliquer pourquoi l'égalité politique est un élément à ce point important de l'égalité de statut que cela justifie qu'on choisisse la démocratie quelles que soient ses conséquences. Le papier se conclut sur la thèse selon laquelle il existe un droit humain à l'inclusion politique, que peuvent satisfaire d'autres systèmes que les démocraties de style occidental.